

Direction : Enfance Jeunesse et Sports

Enfance, Jeunesse et Sports

REF : EJS2008023

Signataire : ML

OBJET :Signature de la convention d'objectifs triennale entre la commune d'Aubervilliers et l'association Logement Jeune 93 - années 2009-2010-2011

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la loi n°321 du 12 avril 2000 et le décret du 6 juin nécessitant de passer convention avec les associations lorsque le montant de la subvention allouée est supérieure à 23 000 €,

Considérant que la ville souhaite passer convention avec l'association logement jeune 93 relevant du secteur de la jeunesse dont l'activité est reconnue et afin de formaliser les modalités de cette coopération,

A l'unanimité.

DELIBERE :

Article unique : autorise le Maire à signer la convention avec l'association logement jeune 93 pour les années 2009, 2010 et 2011.

Le Maire